

**Le Président de l'Université de La Réunion,**

Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;  
Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;  
Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du 16/12/2025 fixant les postes ouverts au recrutement dans le cadre de la campagne d'emplois pour l'année 2026 ;  
Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte du 14/04/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

**ARRETE**

**Article 1er :** La commission d'affectation créée en vue de pouvoir le poste de second degré n° 4438, en Education physique et sportive (H1900) à l'UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement est constituée des membres dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom	Corps	Section CNU ou discipline
M.	BARON	Bertrand	PR	CNU 74
Mme	COUVE DE MURVILLE	Jessie	PRAG	H1900- EPS
Mme	BREMOND	Caroline	PRAG	H1900- EPS
M.	ISNARD	Yves	PRAG	H1900- EPS
M.	MOTA	Raphael	PRAG	H1900- EPS
M.	ALLARD	Nicolas	PRAG	H1900- EPS

**Article 2 :** Monsieur Bertrand BARON est nommé président de cette commission.

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 16 avril 2026

Monsieur le Président de l'université

PR. Jean-François HOARAU

